



# Développement d'expertise et d'outils pour l'accompagnement des métropoles dans la prise de compétence énergie

Demande de subvention  
Métropole Aix-Marseille-Provence



29 mars 2017

## HESPUL

14 place Jules Ferry  
69006 Lyon  
Tel : +33 (0)4 37 47 80 90  
Fax : +33 (0)4 37 47 80 99  
[info@hespul.org](mailto:info@hespul.org)  
[www.hespul.org](http://www.hespul.org)



## Sommaire

1. Présentation de l'association.....	3
Description des activités de l'association .....	4
Références attestant de l'expertise de l'association .....	4
Renseignements administratifs et juridiques .....	5
Renseignements concernant les ressources humaines .....	6
2. Budget prévisionnel de l'association.....	7
3. Présentation de l'action .....	8
4. Budget prévisionnel de l'action .....	12
5. Attestations.....	13
6. Annexes .....	14



## 1. Présentation de l'association

Nom : HESPUL

Objet : Développement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique

Adresse du siège social : Les Nioules

Code postal : 69550

Commune : Amplepuis

Téléphone : 0437478090

Courriel : info@hespul.org

Adresse site internet : www.hespul.org

Union, fédération ou réseau auquel est affiliée l'association:

- Réseau pour la transition énergétique (CLER)
- Réseau Action Climat France (RAC)

Adhérents personnes morales :

BTP 69 ; Conseil Général 69 ; CAUE 69 ; Agence Locale de l'Energie de Lyon ; Amorce ; EAF (Electricité Autonome de France) ; INES (Institut National de l'Energie Solaire), ...

Identification du responsable de l'association

Nom : COSTE

Prénom : Paul

Fonction : Président

Téléphone : 0437478090

Courriel : paul.coste@hespul.org

Identification de la personne chargée du présent dossier de subvention

Nom : GAIDDON Prénom : Bruno

Fonction : Coordinateur du pôle Réseaux et Planification

Téléphone : 0437478097

Courriel : bruno.gaidon@hespul.org

Adresse de correspondance: 14, place Jules Ferry

Code postal : 69006

Commune : Lyon



## Description des activités de l'association

**Hespul** est une association à but non lucratif créée en 1991, dont l'objet social est le développement de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables. **Hespul** est à l'origine de la première installation photovoltaïque raccordée au réseau de distribution en France réalisée en 1992, installation toujours en fonctionnement.

Centrée à l'origine sur la promotion et le développement de la filière photovoltaïque raccordée aux réseaux publics de distribution d'électricité, **Hespul** a acquis une expertise reconnue de niveau international en réalisant ou faisant réaliser plusieurs centaines d'installations de ce type en France, notamment dans le cadre de programmes de démonstration soutenus par la Commission Européenne.

**Hespul** a participé de 2004 à 2009, en tant qu'expert français, à la tâche 10 – Urban Scale PV applications du programme PVPS de l'Agence Internationale de l'Energie en collaboration avec des experts internationaux à l'origine des premiers quartiers urbains équipés de photovoltaïque comme les opérations urbaines de Nieuwland et Stad van de Zon aux Pays-Bas.

Cette expertise a permis à **Hespul** d'être missionnée par des aménageurs français pour la réalisation de quartiers photovoltaïques actuellement en cours de réalisation comme la ZAC Clichy Batignolles à Paris et la ZAC Lyon-Confluence à Lyon.

Membre du Comité de Concertation des Producteurs animé par Enedis depuis 2004, **Hespul** possède une bonne connaissance du cadre réglementaire et contractuel pour le raccordement au réseau des producteurs qui lui a permis d'être associée à différents projets de type Smart-Grids/Smart-Cities comme le projet Greenlys mené en partenariat avec ENEDIS, Lyon-Smart Community mené en partenariat avec l'agence gouvernementale japonaise NEDO et le projet européen Horizon 2020 Smarter Together en partenariat avec la ville de Munich en Allemagne et la ville de Vienne en Autriche.

L'équipe d'**Hespul** compte aujourd'hui 28 salariés issus de parcours divers et complémentaires, depuis les filières techniques (génie électrique, génie énergétique, environnement, agronomie, ...) jusqu'aux métiers de l'animation et de la communication en passant par le développement informatique et la communication.

## Références attestant de l'expertise de l'association

### Développement d'installations photovoltaïques

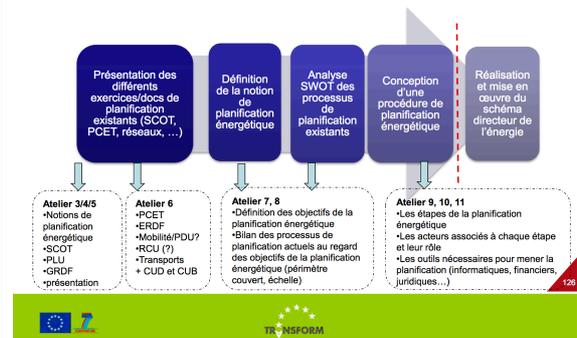
- Développement de plusieurs centaines d'installations PV depuis 1992,
- assistance à maîtrise d'ouvrage privée et publique,
- fondateur du fonds d'investissement énergie partagée,
- Identification des leviers d'actions permettant à des collectivités territoriales d'initier une stratégie de développement des énergies renouvelables sur leur territoire,
- animateur du centre de ressources en PV  
[www.photovoltaique.info](http://www.photovoltaique.info)



### Plateforme des acteurs de l'énergie et de la planification urbaine

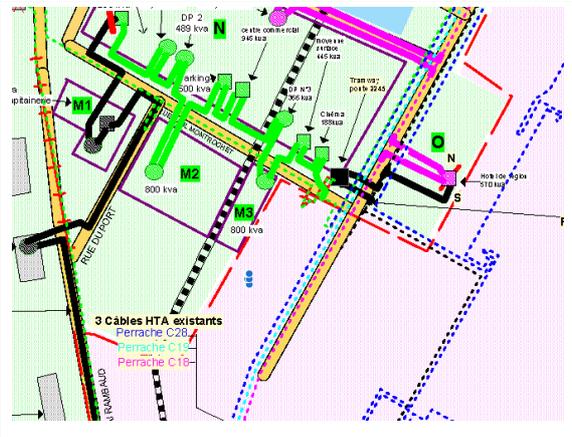
- Assistance de la Métropole de Lyon dans le cadre du projet européen TRANSFORM,
- Organisation d'une dizaine d'ateliers d'échanges et de travail impliquant les services et des acteurs extérieurs à la collectivité,
- Travaux qui ont conduit à la montée en compétence de la mission énergie de la Métropole et à l'élaboration du cahier des charges du Schéma Directeur de l'Énergie.

### Plateforme des acteurs de l'énergie et de la planification urbaine a posé les bases du schéma directeur de l'énergie



### Réseaux publics de distribution, intégration des énergies renouvelables et assistance aux autorités concédantes de la distribution d'électricité

- Assistance pour le raccordement au réseau d'installations de production,
- Etudes de la capacité d'accueil des réseaux basse-tension,
- Rédaction d'avis sur les comptes rendus d'activité de concession (CRAC),
- Formation aux enjeux de l'intégration au réseau des énergies renouvelables.



### Renseignements administratifs et juridiques

Numéro Siret : 402 178 701 000 31

Numéro RNA / récépissé en préfecture : W692002356

Date de publication de la création au Journal Officiel : 12/12/1991

#### Agréments administratifs

Type d'agrément	Attribué par	En date du
Service civique	DRJSCS	26/09/2014
Entreprise solidaire	Préfet de la Région Rhône Alpes	20/10/2014

L'association ne bénéficie d'aucun label et n'est pas reconnue d'utilité publique.

L'association dispose d'un commissaire aux comptes.



## Renseignements concernant les ressources humaines

Nombre d'adhérents de l'association : 57 (44 homes et 13 femmes)

### Moyens humains de l'association

Nombre de bénévoles : 10

Nombre de volontaires : 0

Nombre total de salariés : 27

Nombre de salariés (en équivalent temps plein travaillé) : 24,9

Cumul des cinq salaires annuels bruts les plus élevés : 178 068 €

Identités et adresses des structures associatives relevant du secteur marchand avec lesquelles l'association est liée :

- Epices SAS - 14 place Jules Ferry - 69006 LYON
- Enercoop - Siret : 484 223 094 - 48, rue Sarette 75685 Paris Cedex 14

## 2. Budget prévisionnel de l'association

<b>BUDGET PREVISIONNEL – 2017</b>					
<b>CHARGES</b>		<b>2017</b>	<b>PRODUITS</b>		<b>2017</b>
<b>60 – ACHATS</b>		<b>27 050,00 €</b>	<b>70 – PRESTATIONS DE SERVICES</b>		<b>319 425,00 €</b>
Achats de matière et fournitures		27 050,00 €			
<b>61 – SERVICES EXT</b>		<b>198 272,00 €</b>			
Soustraction		81 151,00 €			
Locations		99 572,00 €			
Entretien et réparation		6 330,00 €			
Assurance		8 383,00 €			
Documentation		2 836,00 €			
<b>62 – AUTRES SERVICES EXT</b>		<b>172 977,00 €</b>	<b>74 – SUBVENTIONS D'EXPLOITATION</b>		<b>1 104 391,00 €</b>
Rémunérations intermédiaires et honoraires		100 770,00 €	ADEME		288 931,00 €
Publicité, publication		4 097,00 €	Région(s) :		176 596,00 €
Déplacements, missions		49 606,00 €	Intercommunalité(s) et Communes : EPCI		122 410,00 €
Frais postaux et de télécommunications		8 831,00 €	Fonds Européens		423 998,00 €
Services bancaires, autres		9 673,00 €	Autres		92 456,00 €
<b>63 – IMPOTS ET TAXES</b>		<b>55 666,00 €</b>			
Impôts et taxes sur rémunérations		31 386,00 €			
Autres impôts et taxes		24 280,00 €			
<b>64 – CHARGES DE PERSONNEL</b>		<b>1 014 578,00 €</b>			
Rémunération des personnels		722 779,00 €			
Charges sociales		291 799,00 €			
<b>65 – AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>		<b>2 877,00 €</b>	<b>75 – AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTES</b>		<b>5 000,00 €</b>
			Dont cotisations, dons manuels ou legs		5 000,00 €
<b>66 – CHARGES FINANCIERES</b>		<b>1 950,00 €</b>	<b>76 – AUTRES INTERETS ET PDTS ASSIMILIES</b>		<b>1 614,00 €</b>
<b>67 – CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		<b>11 606,00 €</b>	<b>77 – SUR OPERATION DE GESTION</b>		<b>12 841,00 €</b>
<b>68 – DAP</b>		<b>24 907,00 €</b>	<b>78 – REPRISE SUR PROVISIONS, DEPRECIATIONS</b>		<b>59 804,00 €</b>
			<b>79 – TRANSFERT DE CHARGES</b>		<b>6 808,00 €</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES</b>					
86 – Emploi des contributions volontaires en nature			87 – Contributions volontaires en nature		
860 – Secours en nature			870 – Bénévolat		
861 – Mise à disposition gratuite de biens et services			871 – Prestations en nature		
862 – Prestations			875 – Dons en nature		
864 – Personnel bénévole					
<b>TOTAUX</b>		<b>1 509 883,00 €</b>	<b>TOTAUX</b>		<b>1 509 883,00 €</b>



### 3. Présentation de l'action

**Intitulé de l'action : Développement d'expertise et d'outils pour l'accompagnement des métropoles dans la prise de compétence énergie**

#### **Objectifs de l'action :**

L'objectif stratégique du projet de l'association est de « *contribuer à l'avènement d'une société sobre et efficace, reposant sur les énergies renouvelables, tout en défendant les valeurs d'équité et d'intérêt général* ».

Déclinée aux réseaux publics de distribution d'électricité, la stratégie de l'association Hespul vise à « *contribuer à l'évolution des réseaux électriques afin que ceux-ci puissent accueillir le maximum de production renouvelable à moindre coût global et dans une logique d'intérêt général* ».

Pour ce faire, l'association Hespul souhaite se rapprocher d'Autorités Organisatrices de la Distribution d'Electricité (AODE) afin de mieux comprendre les problématiques auxquelles elles sont confrontées dans leur relation avec leur concessionnaire, en particulier pour le raccordement des producteurs utilisant des sources renouvelables (photovoltaïque, biomasse, hydroélectricité, éolien, ...).

De récents changements ont eu lieu en la matière puisque la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, dite loi Maptam, transfère de plein droit la concession de la distribution publique d'électricité des communes aux Métropoles.

Aussi, afin de pouvoir alimenter le centre ressources en photovoltaïque cofinancé par l'ADEME, dont une partie importante est d'ors-et-déjà consacrée au raccordement des producteurs ([www.photovoltaique.info](http://www.photovoltaique.info)), l'association Hespul souhaite développer sa compréhension des mécanismes spécifiques à la prise de cette compétence des métropoles pour renforcer son expertise et faire évoluer ses outils d'accompagnement des territoires et des collectivités.

Dans ce but, l'association Hespul souhaite se rapprocher de la Métropole Aix-Marseille-Provence, désormais chargée de la concession de la distribution publique d'électricité conformément à l'article 42 de la loi maptam, afin d'étudier pendant 2 ans :

- la mise en place de la stratégie de la Métropole en matière d'aide aux porteurs de projets d'installations de production d'électricité utilisant les énergies renouvelables, notamment les leviers sur lesquels elle peut agir et les rôles qu'elle peut jouer pour favoriser les projets de son territoire ;
- les interactions avec différents acteurs locaux intervenant dans la réalisation de travaux de planification énergétique ;
- la mise en place de la compétence d'autorité organisatrice de la distribution d'énergie et notamment les liens avec les syndicats d'énergie, l'exercice des missions de contrôle de la concession du réseau public de distribution et le raccordement des producteurs d'énergie renouvelable.



### **À quel(s) besoin(s) cela répond-il ?**

L'association Hespul souhaite développer sa compréhension des mécanismes spécifiques au transfert, aux métropoles, de la concession de la distribution publique d'électricité pour renforcer son expertise et faire évoluer ses outils d'accompagnement des territoires et des collectivités, notamment le centre ressources en photovoltaïque cofinancé par l'ADEME, dont une partie importante est d'ors-et-déjà consacrée au raccordement des producteurs ([www.photovoltaique.info](http://www.photovoltaique.info)).

Certaines collectivités territoriales sont en effet démunies pour mettre en place une politique énergétique ambitieuse, en particulier dans le domaine de la production d'énergies renouvelables. Les élus comme les équipes techniques sont en demande d'outils adaptés, de retours d'expériences et d'un apport d'expertise pour se saisir de leurs nouvelles compétences.

### **Qui a identifié ce besoin (l'association, les usagers, etc.) ?**

L'association, les collectivités territoriales avec lesquelles elle est en contact.

### **Description de l'action**

L'action proposée se décline en 3 volets.

#### **Volet 1 - Analyse des conditions d'émergence de projets d'installations de production d'électricité utilisant les énergies renouvelables**

Objectif : étudier la stratégie d'une Métropole en matière d'aide aux porteurs de projets d'installations de production d'électricité utilisant les énergies renouvelables

Actions envisagées :

- Etudier les besoins de formation et d'accompagnement des équipes métropolitaines sur le sujet.
- Réaliser un support de sensibilisation-formation sur le développement de projets d'installations utilisant les énergies renouvelables.
- Etudier la stratégie déployée par la Métropole en matière d'aide aux porteurs de projets.

#### **Volet 2 - Ateliers de travail et d'échanges des acteurs locaux de la planification énergétique**

Objectif : définir une méthodologie pour l'organisation d'ateliers de travail et d'échanges regroupant différents acteurs locaux d'une métropole intervenant dans la réalisation de travaux de planification énergétique

Actions envisagées :

- Etudier la gouvernance de la métropole et les acteurs intervenant dans la réalisation d'actions de planification énergétique.
- Rédiger une note méthodologique présentant le concept d'ateliers de travail et d'échange sur la planification énergétique pouvant être réalisé par une métropole.



### **Volet 3 - Analyse de la prise en charge des concessions du réseau public de distribution et les conditions de raccordement des producteurs**

Objectif : Identifier les leviers favorisant le raccordement de la production d'énergie renouvelable au réseau public de distribution d'électricité

Actions envisagées :

- Etudier les besoins de formation et d'accompagnement des équipes métropolitaines sur le sujet.
- Réaliser un support de sensibilisation-formation sur les évolutions des réseaux publics de distribution et les enjeux liés à l'intégration des installations utilisant les énergies renouvelables.
- Analyser l'adéquation des Comptes Rendus d'Activité de Concession (CRAC) aux besoins d'une métropole dans le cadre de sa planification énergétique
- Etudier le positionnement d'une métropole vis-à-vis des autorités concédantes préexistantes (communes et syndicats mixtes).
- Etudier le positionnement d'une métropole en matière de renouvellement des contrats de concession (modèles FNCCR ou France Urbaine, démarche propre, ...).

#### **Inscription dans le cadre d'une politique publique**

La planification énergétique et le développement des énergies renouvelables sont partie intégrante des objectifs des métropoles, traduits notamment à travers les Plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET).

#### **Public bénéficiaire**

Les métropoles françaises et toutes les collectivités territoriales ayant une compétence énergie.

#### **Méthode d'évaluation et indicateurs choisis au regard des objectifs ci-dessus**

L'évaluation de l'action consistera à vérifier que les travaux réalisés pourront effectivement bénéficier à d'autres territoires. La méthode d'évaluation comprend :

- Un indicateur quantitatifs : 3 notes de synthèse (une par volet) décrivant les nouvelles connaissances acquises au cours de l'action,
- Un indicateur qualitatif: un avis de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur la qualité des 3 notes de synthèse.

#### **Moyens mis en œuvre**

Le projet sera principalement réalisé par Marine Joos, chargée de missions réseaux intelligents, et par Bruno Gaidon, responsable du pôle réseaux et planification énergétique. D'autres salariés de l'association Hespul pourraient également être impliqués.



**Marine JOOS**

Ingénieur en Génie Chimique de l'Université McGill (Canada)

Diplômée du Master Energies renouvelables et efficacité énergétique de l'Université de Colombie Britannique (Canada)

Salariée d'Hespul depuis 2011

Chargée de missions réseaux intelligents

Constitutrice active à des projets de réseaux intelligents, notamment Greenlys (Smart Grids à Lyon et à Grenoble) et SMAP (Smart Grid en milieu rural) en partenariat avec ENEDIS

Conceptrice d'une méthodologie d'analyse de la capacité d'accueil des réseaux basse-tension testée sur l'agglomération de Valence Romans Sud Rhône-Alpes



**Bruno Gaidon**

Ingénieur Génie Electrique INSA Lyon

Salarié d'Hespul depuis 1998

Expert en systèmes photovoltaïques

Expert français à la Task 10 – Urban Scale PV Applications de l'Agence Internationale de l'Energie (AIE) de 2004 à 2009

Contributeur actif aux travaux des projets PV-Upscale et ESPRIT au sujet de l'intégration au réseau des sources de production décentralisées

Coordinateur technique européen du projet Horizon 2020 Smart Cities - Smarter Together aux côtés de la SPL Lyon-Confluence

**Zone géographique ou territoire de réalisation de l'action**

Métropole Aix-Marseille-Provence

**Date de mise en œuvre prévue (début) :** Juin 2017

**Durée prévue :** 18 mois



## 4. Budget prévisionnel de l'action

Les actions du projet associatif de l'association Hespul que cette dernière envisage de réaliser sur le territoire de la Métropole se dérouleront sur une période de 18 mois.

Le budget total prévu s'élève à 39.000 € (trente-neuf mille cinq cents euros) net de taxe. L'effort sera plus intense au début du projet avec un budget prévisionnel de 19.500 € (dix-neuf mille cinq cents euros) net de taxe sur l'année 2017.

La quasi-totalité de ce budget repose sur le temps de travail des salariés de l'association.

PLAN DE FINANCEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Nature des dépenses	Montant en € net de taxe	Nature et origine du financement	Montant en € net de taxe
Frais de personnel et de structure	38.250 €	Subvention Métropole Aix-Marseille-Provence	39.000 €
Frais de déplacement	750 €		
<b>TOTAL NET DE TAXE</b>	<b>39.000 €</b>	<b>TOTAL NET DE TAXE</b>	<b>39.000 €</b>



**HESPUL**

## 5. Attestations

Je soussigné, Marc JEDLICZKA, Directeur Général, dûment habilité à engager l'association HESPUL en vertu des pouvoirs qui lui ont été consentis par Paul COSTE, Président, en date du 17 février 2014 (Pouvoir en annexe),

### Déclare

- que l'association est à jour de ses obligations administratives, comptables, sociales et fiscales (déclarations et paiements correspondants) ;
- exactes et sincères les informations du présent formulaire, notamment relatives aux demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ;
- que l'association respecte les principes et valeurs de la Charte des engagements réciproques conclue le 14 février 2014 entre l'État, les associations d'élus territoriaux et le Mouvement associatif, ainsi que les déclinaisons de cette charte ;
- que l'association a perçu un montant total et cumulé d'aides publiques (subventions financières -ou en numéraire- et en nature) sur les trois derniers exercices (dont l'exercice en cours) :
  - inférieur ou égal à 500 000 €
  - supérieur à 500 000 €
- demander une subvention de : 19.500 € au titre de l'année 2017  
19.500 € au titre de l'année 2018
- que cette subvention, si elle est accordée, sera versée au compte bancaire de l'association (RIB en annexe).

Nom du titulaire du compte : HESPUL

Banque : CAISSE D'EPARGNE RHONE-ALPES

IBAN : FR76 1382 5002 0008 0043 7068 213

Fait, le 29 mars 2017 à Lyon

Signature

**HESPUL**  
14 place Jules Ferry  
F - 69006 LYON  
Tel 04 37 47 80 90 / Site : [www.hespul.org](http://www.hespul.org)  
SIRET 40217870100031 - APE 9499Z



## 6. Annexes

Annexe 1 : Statuts de l'association Hespul

Annexe 2 : Délégation de pouvoir du Président au profit du Directeur Général

Annexe 3 : Comptes de l'exercice 2015

Annexe 4 : Budget prévisionnel 2017

Annexe 5 : RIB